

REPUBLIQUE DU TOGO

888888

BUREAU NATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE DU TOGO
(BNCE-Togo)



POLITIQUE D'EGALITE GENRE DU BNCE-TOGO

Pour chaque enfant Droit et Dignité

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Contexte	3
III.	L'identité	4
1.	La vision	4
2.	La Mission	4
3.	L'Objet	4
4.	Les valeurs.....	4
5.	La culture	4
IV.	La spécificité	5
V.	Principes directeurs	5
VI.	Les engagements du BNCE-Togo dans la promotion de l'égalité genre dans ses actions	5
	Dans la gouvernance	5
	Dans la communication	6
	Dans les projets et programme	6
VII.	Les responsabilités dans l'information, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique	6
VIII.	La portée	7
IX.	Les politiques connexes	7

I. Introduction

L'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes sont des fondamentaux des droits de l'homme. Ce sont des objectifs qui ne doivent pas être considérés comme intéressant seulement les femmes mais comme un moyen de bâtir une société viable, juste et développée. C'est une question de justice sociale souvent en déphasage avec les constructions sociales.

Le genre est un concept qui se réfère aux rapports sociaux entre femmes et hommes (qui sont aussi des rapports de pouvoir) et aux différences sociales entre les femmes et les hommes. Ces différences sont acquises, et susceptibles de changer dans le temps, sont sujettes à des transformations et sont largement variables d'un pays à un autre et dans les différentes cultures et contextes à l'intérieur d'un même pays. Ces différences et disparités entre les femmes et les hommes (et parmi les femmes et les hommes) sont des différences sociales et non biologiques. La situation des femmes comme celle des hommes et les rapports sociaux entre eux varient selon les contextes. Ils sont influencés par d'autres variables comme la localité, le statut matrimonial, l'âge, l'ethnie, la religion, l'éducation, le niveau de revenu ainsi que par les normes, codes et loi qui définissent et régulent les rôles des femmes et des hommes et les rapports sociaux entre eux.

Le BNCE-Togo, dans ses actions de développement, se propose d'élaborer la politique d'équité genre pour :

- Préciser et communiquer ses engagements à l'interne et à l'externe en faveur du développement inclusif
- accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre du PND et PNEEG
- renforcer les actions sur le terrain en accompagnant les communautés à réduire les inégalités en leur sein
- promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, filles et garçons à tous les niveaux
- créer une synergie d'actions entre l'Etat et les autres acteurs de développement

II. Contexte

Le genre est une question des droits humains qui tire sa substance des droits humains. Sur le plan international, la thématique du genre repose sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Pacte international relatif aux Droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques et culturels. Ils s'inscrivent également dans les Objectifs de Développement Durable (ODD 5 et 10). Sur le plan africain, le protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique vient appuyer les efforts des acteurs du développement dans la promotion de l'égalité des chances.

Au Togo, la Politique Nationale pour l'Equité-genre et le code des personnes et de la famille tracent le cadre de la contribution des agents de la société civile à la lutte contre les inégalités liées aux genres.

Le BNCE-Togo, dans son plan stratégique 2019-2023, axe 5.1.2 relatif à l'accompagnement de l'Etat dans la promotion des droits des enfants et la lutte contre les violences, abus et la marginalisation des enfants, entend renforcer l'approche genre dans son organisation ses domaines d'intervention notamment l'accompagnement des

enfants victimes de violences et en contact avec la loi. Cette présente politique vient concrétiser les efforts de l'organisation en matière d'équité-genre.

III. L'Identité

Au BNCE-Togo, chaque enfant nous dit à sa manière la beauté et les blessures de la vie et nous rappelle ainsi notre responsabilité. Sa naissance représente une espérance nouvelle pour l'humanité qui lui doit ce qu'elle a de meilleur. C'est pourquoi le BNCE-Togo engage toutes ses forces pour promouvoir la dignité de tous les enfants et faire appliquer leurs droits fondamentaux, encore trop souvent bafoués.

1. La vision

L'enfant, sujet de droits, est digne de respect, quelles que soient sa condition physique, son sexe, son origine sociale, sa culture ou sa religion. Tout enfant possède un dynamisme de vie et des ressources qui peuvent se révéler d'autant mieux que les conditions d'un dialogue et d'une écoute affectueuse et respectueuse de sa personne sont réunies.

La famille, les éducateurs, la société civile et les pouvoirs publics doivent agir, chacun à leur niveau, pour favoriser le développement de l'enfant en lui assurant un environnement protecteur.

2. La Mission

Promouvoir au Togo la dignité des enfants et faire appliquer leurs droits en contribuant au renforcement d'un environnement protecteur et la culture de la bienveillance des enfants.

3. L'Objet

BNCE-Togo a pour objet la croissance intégrale de tous les enfants, dans une perspective chrétienne. Il s'occupe avec une attention particulière des plus vulnérables.

4. Les valeurs

Respect de la dignité de l'enfant

Respect de la dimension spirituelle qui est dans l'enfant

5. La culture

Le BNCE-Togo inscrit son action dans la durée. Avec tous ceux qui accompagnent les enfants, il cherche à identifier les nouveaux risques qui les menacent et aussi les nouvelles chances qui s'offrent à eux. En défendant leur dignité et leurs droits, il contribue à la construction d'un monde de justice et de paix qui ouvre pour chaque enfant un avenir. C'est pourquoi il travaille toujours en synergie d'actions avec tous les acteurs intervenant dans la promotion et protection des droits des enfants.

IV. La spécificité

Quand les droits de l'enfant ou de l'adolescent sont niés par des conditions d'existence iniques, quand ses repères sont compromis, il est fondamental de l'aider à retrouver la confiance en la vie et l'estime de soi. L'enfant possède en lui d'importantes ressources qui se révèlent s'il peut dialoguer, être écouté avec affection et respect, être défendu. Le BNCE-Togo favorise cette « *résilience* » qui permet à l'enfant de se reconstruire.

V. Principes directeurs

La politique d'égalité de genre du BNCE-Togo est basée sur les principes des droits humains suivants :

- Intégrité
- Participation et inclusion,
- Responsabilité,
- Transparence,
- Egalité et non-discrimination.

VI. Les engagements du BNCE-Togo dans la promotion de l'égalité genre dans ses actions

• Dans la gouvernance interne

Le BNCE-Togo s'engage à promouvoir l'équité genre à tous les niveaux de sa gestion organisationnelle.

De façon spécifique, il travaillera à :

- la non-discrimination dans le recrutement des employés et à tous les postes
- recourir de façon équitable aux femmes et aux hommes comme facilitateurs dans les ateliers et formations
- maintenir la promotion de la liberté d'expression entre les hommes et les femmes à tous les niveaux
- actualiser ses textes et documents en y intégrant les éléments relatifs à la promotion de l'équité genre
- maintenir les salaires des femmes et hommes sans discrimination aucune fondée sur le sexe
- maintenir les congés parentaux des femmes et des hommes
- faire bénéficier tous les employés des primes familiales
- organiser dans les limites de ses moyens des formations sur la thématique de l'équité genre à l'endroit des membres et associés de l'association, du personnel et des bénéficiaires et partenaires
- créer des cadres et conditions pouvant permettre aux femmes et hommes de concilier aisément leur vie familiale et leur vie professionnelle (mesures de flexibilité).
- Maintenir et entretenir un environnement de travail et de partenariat favorable à l'égalité des sexes

• Dans la communication

Le BNCE-Togo s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination (langage, comportements...) dans ses communications. Pour ce faire, le BNCE-Togo veillera à :

- encourager la participation (présence effective et expression de ses idées) de façon équitable des hommes et des femmes lors des rencontres et activités
- faire jouer les mêmes rôles aux femmes et aux hommes (accueil, café, facilitation...) dans le cadre de l'organisation de ses activités
- Tenir compte de la langue et du niveau d'instruction des bénéficiaires dans la communication avec les bénéficiaires
- utiliser un langage non discriminatoire (diminutif) à l'égard des femmes et hommes dans l'organisation
- travailler à une représentation significative des femmes et des hommes dans les visuels /communication

- **Dans les projets/programmes**

Dans l'élaboration de chaque projet et action, le BNCE-Togo s'engage à prendre en compte les inégalités de genre en vue d'améliorer les relations hommes-femmes dans la société. De ce fait, le BNCE-Togo intégrera dans ses projets et programmes

- la lutte contre toutes les formes d'injustice et de violences y compris celles liées au genre
- la mobilisation des ressources nécessaires à la promotion de l'égalité des sexes
- le traitement des bénéficiaires hommes et femmes en tenant compte de leurs intérêts pratiques et stratégiques
- la prise en compte des horaires et contraintes des hommes et des femmes dans l'organisation des événements
- les actions de plaidoyer pour la réduction des inégalités de genre
- le renforcement de partenariat avec d'autres structures qui prônent l'égalité de genre
- les actions de renforcement de capacités sur le genre
- les actions de reporting, de suivi et d'évaluation (les indicateurs de genre) dans les projets/programmes

VII. Les responsabilités dans l'information, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique

L'application de la politique incombe à tous les membres de l'association, au personnel, aux bénéficiaires et aux partenaires, chacun en ce qui le concerne. Le suivi de la mise en œuvre de la politique de l'égalité de genre du BNCE-Togo sera assuré par les chargés de projets/programmes.

Rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Politique

- ***La Direction exécutive***

Elle a pour mission de veiller au respect des engagements pris par le BNCE-Togo pour la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Ainsi, l'exécution de la Politique interpelle la direction exécutive du BNCE-Togo en tant que coordonnateur de l'action du BNCE-Togo.

□ ***Les Responsables d'antenne et ou de cellule***

Ils ont pour mission d'assurer l'intégration effective du genre dans les différents secteurs d'activités. Ainsi, l'exécution de la Politique et de son Plan d'action au niveau local relève des responsables d'antenne ou de cellule.

□ ***Le suivi et l'évaluation de la politique de genre***

Les chargés de projets et programme veilleront au suivi de la mise en œuvre de la politique de genre. Ils s'assurent de l'intégration du genre dans les processus de planification, programmation, budgétisation, le suivi et l'évaluation des activités des antennes, cellules etc.

VIII. La portée de la politique pour son application

Cette politique s'applique à :

- à l'organisation
- aux membres
- au personnel
- à tout le personnel associé (les volontaires, les stagiaires, les consultants (particuliers et groupes), etc.
- aux bénéficiaires
- aux partenaires
- à toute organisation affiliée
- etc.

IX. Les politiques connexes

La politique d'intégration du genre du BNCE-Togo est étroitement liée :

- Aux procédures administratives et financières
- Au code de conduite
- Au règlement intérieur